

1169

ASA de l'Etang du Cercle  
18 rue Ernest Cognacq  
ZAC Bonne Source  
11100 Narbonne

M. le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer de l'Aude  
A l'attention du service Mission des Affaires  
Juridiques et du Contrôle de Légalité  
105 Boulevard Barbès  
11000 Carcassonne

Le 21/12/2016

M. le Directeur,

En 2014, l'Association Syndicale Libre (ASL) de Maraussan a exprimé son souhait de rejoindre l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Etang du Cercle.

Le 20 novembre 2015, le Conseil Syndical de l'ASA de l'Etang du Cercle a approuvé à l'unanimité cette demande ainsi que l'extension du périmètre et le changement d'objet que cela implique. Il a décidé de changer l'objet et le nom de l'association pour qu'elle devienne ASA d'écoulement et d'irrigation appelée « Association Syndicale Autorisée du Cercle-Maraussan ».

L'ASL de Maraussan a été dissoute le 18 décembre 2015 afin d'initier la procédure d'extension de l'ASA de l'Etang du Cercle.

Cette extension de périmètre nécessite la tenue d'une enquête publique conformément aux articles 37, 38 et 39 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et aux articles 67, 68 et 69 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de la-dite ordonnance.

Vous avez organisé en juin 2016 une consultation des seuls propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre.

Suite à cette première consultation favorable, nous avons organisé une seconde consultation pour l'ensemble des propriétaires du 10 novembre 2016 au 10 décembre 2016. Cette consultation s'est révélée favorable c'est pourquoi aujourd'hui je vous joins l'ensemble des documents approuvant cette consultation.

Comptant sur votre meilleure attention, veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Pierre NEGRET

**ASA DE L'ETANG DU CERCLE**  
Président de l'ASA de l'Etang du Cercle  
18, rue Ernest Cognacq  
Maisons des Vignerons  
Z.A.C. Bonne Source  
11100 NARBONNE  
Tel. 04 68 32 00 57 Fax 04 68 49 94 64

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE L'ETANG DU CERCLE

18, rue Ernest Cognacq

Z.A.C Bonne Source

11100 NARBONNE

**Procès-Verbal validant la consultation des propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension.  
Extension de périmètre et changement d'objet de l'ASA.**

L'article 37 de l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et l'article 68 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance font obligation à l'ASA d'organiser la consultation des propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension.

Les documents nécessaires à la consultation ont été envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception le 10 novembre 2016.

Chaque propriétaire a été informé qu'il disposait d'un délai d'un mois à compter de la réception de la lettre pour donner sa réponse et qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition, il serait réputé favorable à l'extension .

**1. CONSULTATION : BILAN DES REPONSES**

Nombre de propriétaires consultés : 117

Nombre et nom des personnes qui ont répondu favorablement : 27

ANDOCHE SEBASTIEN JEAN- (M)

ANGEL VICENTA (MME) EPX SANCHEZ

BARTHES BERNARD LEOPOLD (M)

BOUSQUET JEAN-MARIE ELIE (M)

CANELA NADINE JULIETTE (MME) EPX BOUSQUET JEAN

CHATEAU DE LUNES

COMPANY MARIE-THERESE (MME) EPX FERVAL

COPPENET ALAIN (M)

DE GELDER REMI JOSEPH DAN (M)

DOMINGO HARY (MME)

DRESSAYRE-MOROS SYLVIE (M)

FABRE MARC BASTIEN (M)

FUCHS ANDREE (MME) EPX D'ADHEMAR DE CRANSAC DE PANAT

G.F.A. ORTOLA

GFA TAVALLO

GOBERN JEAN-PIERRE (M)

GRAP'SUD

MAIRIE DE NARBONNE

MARTINEZ ALPHONSE (M)

NEGRET GUILLAUME JOAN (M)

NEGRET PIERRE ALAIN (M)

ORTOLA GEORGES ROBERT (M)

PLA ANNE MARIE (MME) EPX QUINTO

PUIG JEAN HENRI (M)

PUYAL ANDRE (M)

SALZE BERNARD JEAN-LU (M)

SCI AUBE

Nombre et nom des personnes qui ont répondu défavorablement : 15

BOULBES SERGE DANIEL (M)

BOURDEAU EDMOND (M)

CELDREN JEAN (M)

GIL JEAN (M)

GRAUBY ALPHONSE JEAN (M)

LEPPKE EUGENE FRANCOIS (M)

MARTINEZ STEPHANE DAVID (M)

POURCEL MARYSE (MME) EPX LEPPKE EUGENE

ROIG JOSEPH (M)

SAINT-DENIS FRANCIS JACK SI (M)

SANTAMARIA BRUNO ANDRE (M)

SEGUI FRANCIS JEAN MA (M)

SOLANO ROBERT (M)

SORIANO MARGUERITE PASC (MME) EPX BELZUNCES

URIOL JACQUELINE (MME) EPX HESTERS ANDRE

Nombre et nom des personnes qui dûment avisés des conséquences de leur abstention (vote favorable), n 'ont pas fait connaître leur opposition par écrit :

- pli avisé et non réclamé : 12

COURCIERES MARC JOSEPH (M)

DE MARMIESSE DE LUSSAN BERNARD JEAN-LO (M)

DELLONG JEAN MARIE (M)

ELEVAGE DE LUNES

GALERA CHARLES (M)

GALERA MARIE LOUISE (MME) EPX SEGUI FRANCIS

HORTAL ROBERT DOMINIQU (M)

ILLAC DIDIER FELIX JA (M)

MEBS SOPHIE-ELISABET (MME)

SEGUI CLAUDE JEAN RIC (M)

TOUBLANC JEAN-MARC (M)

VICO ANDRE (M)

- pli avisé sans réponse : 53

ARTHOZOUL MARCEL HUBERT L (M)

ASF AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE

BARTHEZ RENE

BASCOU JAQUY LOUIS ANT (M)

BEAS PHILIPPE (M)

BERARD NATHALIE (MME) EPX QUAGLIO BRUNO

BONNET CHRISTIAN MARCE (M)

BRINGUIER CHRISTIAN ANDRE (M)

CANAL JEAN-PIERRE (M)

CAPDEVILLE JEAN-PIERRE (M)

CASTRO BRICE EMMANUEL (M)

CATHALA REMY JOSEPH (M)

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CRESPIN ROLAND HUBERT (M)

CROS GEORGES (M)

DURAND GUY CLAUDE NOEL (M)

ESCALAIS THERESE MARIE M (MME) EPX HORTAL

FABREGA DAVID JOSEPH (M)

FARGES LOUIS (M)

FELTRIN LEON HUBERT (M)

FELTRIN PIETRO ANGELO J (M)

FUENTES MARCEL (M)

GFA DU DOMMAINE DE PAILHERES ET DU CHATEAU DE SAINTE CROIX

GOBERN ROSELYNE MICHEL (MME)

GRANERO JOSEPH (M)

GRAVERE LOUISE ROSALIE (MME) EPX ARTHOZOUL

GUILLEN ROSE MARIE (MME) EPX LOUBES GERARD

HERPIN PASCAL ANDRE (M)

HUARO CLAUDE ANDREE (MME) EPX LAVAL

LAGUERRE RAYMOND HENRI M (M)

MARCO FABIEN CLAUDE L (M)

MARTY DENIS EDMOND (M)

MAS JEAN PIERRE FRA (M)

MENDOZA ANNE-MARIE ANGE (MME) EPX RIOS VINCENT

MENDOZA DOMINIQUE HENRI (M)

NEGRET BERNARD (M)

NEGRET CLAUDE GILBERT (M)

PALANCADE CATHERINE FRANC (MME)

PEDRERO ANGELE (MME) EPX DUIN ROBERT

PEREZ ARIAS MATHILDE (MME) EPX CAILHOL

PICAUD FRANCOIS JEAN L (M)

RAMOND MAURICE PIERRE (M)

ROLLAND GEORGES JEAN HE (M)

SABRAN EDITH (MME)  
SANCHEZ MARIE FRANCE (MME) EPX GRANERO  
SANGUI AUDE (M)  
SARL GROCELLE  
SAUX YVONNE MARIE (MME) EPX BASSET  
SCI BLANMAR  
SERIGNAT PATRICK (M)  
SOMMAGGIO BORTOLO BRUNO (M)  
SOULIE HENRI JEAN (M)

Nombre et nom de personnes dont le courrier n'a pu être distribué car le destinataire est inconnu à l'adresse issue du Cadastre : 9

ALIFONSO ROMAIN (M)  
BOUCABELLE JULIEN (M)  
CHRISANTHEMES  
CONCEICAO SYLVIANA (MME) EPX RIERNY LUDOVIC  
FROMENT LUCIEN PIERRE (M)  
HORTAL YVETTE CHARLOTT (MME)  
HOSTALOT JOSEFA (MME) EPX GALERA  
ROBERTSON WILLIAN (M)  
SIMONETTI FREDERIC DAVID (M)

Nombre et nom des personnes dont l'absence de vote n'a pas été comptabilisée : 1

BELZUNCES GERMINAL (M), nous n'avons pas reçu l'avis de réception ni le courrier pour mauvaise adresse.

## 2. BILAN

Réponses favorables : (27 +53)	80
Réponses défavorables :	15
Réponses non retenues : (12 + 9 +1)	22
Total des réponses	117

3. CALCUL DE LA MAJORITE QUALIFIEE NECESSAIRE (prévue par l'ordonnance de 2004 dans son article 14)

« La majorité qualifiée est établie dans deux hypothèses :

- soit lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés s'est prononcée favorablement,
- soit lorsque les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement. »

**80 propriétaires** sur 117 ont été favorables :

Hypothèse 1 : majorité des propriétaires = 58,5

Hypothèse 2 : 2/3 des propriétaires = 78

Superficie totale de l'ASA prévue : 552ha 49a 44ca

Superficie des parcelles des propriétaires favorables : **494ha 22a 09ca**

Hypothèse 1 : 2/3 de la surface = 368ha 32a 96ca

Hypothèse 2 : moitié de la surface = 276ha 24a 72ca

4. RESULTAT DE LA CONSULTATION

La majorité qualifiée définie dans la première hypothèse sera retenue.

Les propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension se sont donc prononcés favorablement sur le projet.

Le Président de l'ASA,

Pierre NEGRET

**ASA DE L'ETANG DU CERCLE**  
18, rue Ernest Cognacq  
Maisons des Vignerons  
Z.A.C. Bonne Source  
11100 NARBONNE  
Tel. 04 68 32 00 57 Fax 04 68 49 94 64

Les réponses favorables et défavorables de la consultation des propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension sont annexées au présent procès-verbal.

Ces annexes seront consultables au bureau de l'ASA de l'Etang du Cercle, 18 rue Ernest Cognacq, ZAC Bonne Source, 11100 Narbonne.